

**ASSEMBLEE NATIONALE**18 octobre 2005

---

LOI DE FINANCES POUR 2006 - (N° 2540)  
(Première partie)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° I - 321

présenté par  
MM. Bonrepaux, Migaud, Emmanuelli, Idiart, Terrasse, Carcenac, Jean-Louis Dumont, Claeys,  
Bourguignon, Besson  
et les membres du groupe Socialiste

-----  
**ARTICLE 24**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet article prévoit la suppression de la première partie de la DGE, ce qui permet à l'Etat de récupérer 12 millions d'euros en 2006, et 110 millions d'euros en 2007 puisqu'il n'y aura plus le solde des opérations à prévoir.

L'Etat se décharge davantage et régulièrement sur les collectivités locales, elles ont donc au minimum besoin d'un niveau de dotation stable